

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Plus aucun pays, semble-t-il, ne veut permettre au navire de recherche – auto-recyclé en bateau de sauvetage – Aquarius d'arborer son pavillon, de sorte que le bâtiment, qui appartient à un armateur allemand, est bloqué à Marseille.

Comme il se doit, des âmes généreuses se sont émues chez nous de cette situation, qui empêche le navire affrété par SOS Méditerranée et Médecins sans frontières de continuer à sauver des émigrants à proximité des eaux territoriales libyennes et de les conduire dans des ports européens au lieu de les remettre aux gardes-côtes libyens. Des députés soutenus par des milliers de pétitionnaires exigent que l'Aquarius puisse battre pavillon suisse.

Que faut-il en penser?

De deux choses l'une. Ou bien la mission que s'est donnée l'Aquarius, ou qu'on lui a attribuée, est indispensable et se déroule en toute légalité. Dans ce cas, on ne voit pas très bien pourquoi Gibraltar et Panama lui auraient retiré leur pavillon, puisqu'aussi bien, si l'Italie lui interdit ses ports, ce qui est son droit d'Etat souverain, l'Espagne lui tend les bras.

Ou bien, comme le suggèrent de mauvais esprits, l'Aquarius serait de connivence avec les organisations qui promeuvent l'immigration de masse, voire avec les passeurs, lesquels lui enverraient les «migrants» dans des embarcations de fortune, avec tous les risques que cela comporte. Il serait alors, ainsi que les ONG qui le financent, en partie responsable des noyades qui surviennent à proximité des côtes libyennes.

Dans le premier cas, et en admettant que Gibraltar et Panama ont eu tort de retirer leur pavillon à l'Aquarius, la réponse apportée par la loi fédérale sur la navigation maritime à la proposition d'attribution du pavillon suisse est simple: l'armateur n'étant pas basé en Suisse, mais en Allemagne, le navire ne peut pas battre pavillon helvétique¹. C'est bien triste, mais il ne sert à rien d'avoir des lois si c'est pour ne pas les appliquer, même les chantres des droits humains doivent pouvoir comprendre cela.

Dans le second cas, évidemment, la loi s'appliquerait de même, mais il serait plus facile de calmer les bonnes gens qui réclament la poursuite de la mission humanitaire de l'Aquarius sous pavillon suisse.

A moins que le Conseil fédéral ne cherche un stratagème pour contourner la loi sans se mettre à dos quelque voisin européen et les adversaires de l'immigration incontrôlée, je ne vois pas pourquoi le problème n'est pas encore réglé: navire allemand, l'Aquarius devrait battre pavillon allemand.

Je me demande bien pourquoi ce n'est pas le cas.

Mariette Paschoud

¹ <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19530141/index.html>.

Basculer dans la transparence... ou pas

Quelques journalistes, opportunément renseignés par de mystérieuses sources, mènent actuellement des opérations visant à «dégommer» certains politiciens en diffusant, au compte-gouttes, des révélations sur les abus commis ou prétendument commis par ces derniers. Dans certains cas, ces campagnes de «moralisation» de la vie politique dénoncent des dérives réelles et réellement condamnables; dans d'autres cas, des dossiers vides sont montés en épingle pour ressembler à de véritables «affaires».

L'instrumentalisation de la presse à des fins politiques n'a rien de nouveau, mais les répétitions et les amalgames de ces derniers mois ont créé une atmosphère particulière, au point que de nombreux commentateurs sont persuadés que nous assistons à une transformation profonde de la culture politique. «Nous sommes entrés de plein pied (sic!) dans un basculement vers la transparence», a-t-on pu lire dans un *tweet* laborieux et maladroit d'un média de service public.

Le rôle de la presse ne nous intéresse ici que marginalement. Ce qui nous interpelle, c'est plutôt ce discours qui veut nous convaincre que nous *assistons* à l'avènement d'une nouvelle ère, avec de nouvelles habitudes, de nouvelles mœurs apparues *comme par enchantement* et qui vont désormais s'imposer à nous, *que nous le voulions ou non*. Devons-nous vraiment croire que l'évolution de la société s'impose à nous comme une circonstance naturelle sur laquelle nous n'avons aucune prise?

C'est une idée très présente, tant dans les discours médiatiques et politiques que dans les propos de café du commerce. On *constate* les goûts musicaux ou vestimentaires des «jeunes d'aujourd'hui». On *constate* la montée de l'individualisme, le désintérêt pour la religion, la remise en question de l'autorité. On commence des phrases par: «Désormais, on ne peut plus...» On abuse de cette insupportable expression: «Qu'on le veuille ou non...»

En même temps, cette résignation face au «monde qui change» apparaît assez sélective. Quand on parle du racisme ou du réchauffement climatique, personne ne suggère que «ma foi, c'est ainsi», qu'il faut «s'en accommoder», «s'y habituer», «faire avec». Au contraire: on cherche les causes, les responsables, et surtout la manière de stopper ces phénomènes.

Alors pourquoi ne pas faire de même, par exemple, avec les goûts musicaux ou vestimentaires des jeunes d'aujourd'hui? Pourquoi ne pas chercher les causes et les responsables du désintérêt pour la religion et de la remise en question de l'autorité? Et, pour en revenir à l'actualité, qu'est-ce qui nous empêche de refuser cette nouvelle obsession médiatique de pureté et de transparence absolues qui, dans des élans de populisme blochérien, amalgame absurdement des comportements corrompus, des abus de biens publics et des conflits d'intérêts, d'une part, et, d'autre part, de simples voyages sans enjeux, des avantages financiers insignifiants, voire des soupçons ou des rumeurs?

Nous ne devons jamais considérer que les modes s'imposent à nous. Nous devons toujours nous réserver le droit de les juger, de les suivre ou non, voire de les combattre.

Pour conclure sur une note plus légère, constatons que les révélations de la presse contiennent parfois quelques surprises savoureuses. On vient ainsi d'apprendre que M. Frederik Paulsen, consul honoraire de Russie à Lausanne, suspect de propoutinisme et principal vecteur des embarras médiatiques de l'officialité vaudoise, est aussi le généreux mécène d'un parti politique britannique luttant contre le Brexit. On imagine la panique dans les rédactions: *Chef! Chef! Le vilain méchant a donné beaucoup d'argent aux braves gentils! Qu'est-ce qu'on doit écrire, chef?*

Pollux

L'ivresse de la délation

Lorsque vous avez la conviction d'être un Juste, de suivre scrupuleusement les préceptes de votre religion ou de votre conscience, de respecter les lois, ordonnances et règlements, vous devez concourir au maintien de l'ordre établi en dénonçant à l'autorité les contrevenants, ceux qui sortent leurs poubelles trop tôt ou qui versent des épluchures de pommes dans le conteneur destiné au papier, ceux qui traversent la rue en dehors des lignes jaunes, et surtout ceux qui ne pensent pas comme vous en matière d'équilibre nutritionnel ou de lutte contre le réchauffement climatique.

Le plus simple, pour remettre l'énergumène sur le droit chemin, est de monter une cabale contre lui, ses idées, sa conduite, son goût pour la viande rouge, son admiration pour Céline ou ses doutes sur les causes de l'effondrement des Tours jumelles dans les *réseaux sociaux*.

Il y avait bien la dénonciation pénale, mais ça prenait du temps avant que le coupable soit convoqué chez le procureur et il arrivait même ce scandale que le coupable fût innocent! Aucun risque de cet ordre avec la dénonciation sur les réseaux sociaux: dès que M. Weinstein ou M. Ramadan ont eu le privilège de devenir les vedettes de Twitter, on a su sans aucun doute que de pures jeunes filles vierges et innocentes avaient rejoint leur producteur (ou leur professeur) dans sa chambre d'hôtel pour y entamer avec lui un dialogue purement intellectuel et que le vilain satyre en avait lâchement profité pour faire subir à ces pauvres victimes des sévices dont elles viennent de se souvenir opportunément, alors que leur carrière professionnelle connaît une éclipse de notoriété et qu'une petite enveloppe serait la bienvenue pour cicatriser leurs plaies.

Avec le personnel politique, c'est plus compliqué. Car il y a ceux qui dépensent trop, comme M. Barazzone ou M. Rémy Pagani à Genève, et ceux qui ne dépensent pas assez lorsqu'ils acceptent que certains de leurs frais soient pris en charge par un ami milliardaire, comme M. Maudet ou Mme Savary.

Avant d'être entendus, tous sont condamnés par les habitués des réseaux sociaux. Et souvent en des termes qui illustrent parfaitement la notion d'*incitation à la haine* qu'on invoque pourtant bien à tort en d'autres circonstances.

M. Barazzone présentait des notes de frais de téléphone extravagantes. Mais on n'a pas tenu compte du coût très élevé de chaque conférence avec les migrants de l'*Aquarius* en mer, qui

n'étaient pas comprises dans le forfait choisi par les services informatiques du Conseil administratif. Certes, ce sont les migrants qui auraient dû appeler M. Barazzone, puisque chacun d'eux possède un iPhone ou un Androïde de dernière génération généreusement offert par M. Soros, mais on ne peut penser à tout.

Quant à l'attrance de M. Frederik Paulsen pour Mme Géraldine Savary, qui a justifié leurs voyages communs à Grenade et en Sibérie, on est fondé à supposer que le charme féminin de l'élue a joué un plus grand rôle que ses conceptions politiques.

Sans doute, ni les magistrats ni les députés ne sont au-dessus des lois et les délits, s'il y en a, doivent être identifiés et sanctionnés. Mais les perquisitions des bureaux au petit matin, celui de Jean-Luc Mélançon ou de Marine Le Pen, ceux des conseillers administratifs de Genève, ces interventions judiciaires brutales, laissent un goût amer. Les politiciens seraient-ils donc «tous pourris» comme le proclamaient les manifestants parisiens le 6 février 1934? Suffit-il d'une dénonciation sur Facebook ou Twitter pour armer le bras de la justice?

L'époque est à la délation. On va entrer dans la phase de l'épuration. Mais nous n'aurons pas à en être fiers!

Claude Paschoud

Trop d'acquis tue l'emploi

Lorsqu'il y a maintenant onze ans je me suis lancé à l'eau pour ouvrir avec mon épouse et mon beau-père notre agence immobilière sur la Costa Brava, un de mes objectifs en tant qu'entrepreneur était de créer des emplois. Il me semblait que le fait d'engager des collaborateurs serait la manifestation de la bonne santé de mon entreprise et me permettrait de faire croître mon négoce. Mais en dehors de ces considérations comptables, j'avais envie de faire vivre d'autres familles grâce à mon activité.

Malgré la crise, nos affaires se sont développées suffisamment pour créer un, puis deux, et finalement trois postes de travail l'année dernière. Les deux premières collaboratrices que nous avons engagées, Carmen* et Gabriela*, nous donnent entière satisfaction, elles sont fidèles et montrent un engagement personnel qui font d'elles des pièces essentielles de notre organisation. Les choses se sont gâtées avec Cristina*, une jeune mère célibataire d'une trentaine d'années, qui lors des tests de sélection avait montré une bonne connaissance des langues, point essentiel dans notre activité, et nous avait assuré n'avoir aucun problème avec la charge de ses deux enfants, car elle avait l'aide de sa mère et de ses grands-parents. Nous lui avons donc fait un contrat de neuf mois, afin qu'elle se charge de faire des traductions et de maintenir à jour la base de données de nos clients.

Résultat des courses: la jeune femme n'a cessé de se plaindre des conditions salariales, qui avaient pourtant été négociées à l'engagement, elle ne s'est pas présentée à son poste en plusieurs occasions, ne nous contactant que le jour suivant, la qualité de son travail s'est révélée médiocre et l'historique de son ordinateur nous a démontré qu'elle passait plus de temps sur

Facebook et sur d'autres sites qui n'avaient rien à voir avec son poste qu'à accomplir les tâches qui lui avaient été confiées. Lorsque la coupe a été pleine, nous nous sommes adressés à notre conseiller en droit du travail pour connaître la procédure à suivre pour un licenciement pour justes motifs, soit sans indemnisation. Il est alors apparu qu'il nous fallait envoyer plusieurs avertissements par courriers recommandés, que les absences devaient être nombreuses et que, quel que soit le bien-fondé de nos arguments, nous avions de fortes chances de perdre le procès si Cristina décidait de nous poursuivre. Comme notre intention de nous séparer d'elle ne lui avait pas échappé, Cristina s'est mise en arrêt maladie pour des crises d'angoisse. Comme le contrat se terminait deux mois plus tard, il est venu à son terme et nous avons pu nous débarrasser de ce poids mort, non sans lui avoir payé sa part du quatorzième salaire et une indemnisation automatique pour la fin de son contrat.

Un autre exemple intéressant est celui de Gabriela, qui termine actuellement son congé maternité après avoir mis au monde un adorable petit bonhomme en mai dernier. Son congé maternité se terminait le 18 septembre, mais elle ne reviendra qu'à mi-novembre car elle avait d'une part toutes ses vacances à prendre, et d'autre part elle avait droit à un congé d'allaitement. Il se trouve qu'en Espagne, les femmes ont droit à une heure par jour pour allaiter leur enfant, ce qui au demeurant me semble très bien, et ce jusqu'au neuvième mois. Or ces heures journalières peuvent être prises d'un coup, à la suite du congé maternité, soit un certain prolongement de celui-ci, à la charge de l'entreprise bien entendu. Mais le plus merveilleux est à venir: il s'agit d'une heure par jour, quel que soit le taux d'occupation. Et donc, comme c'est le cas de Gabriela, une personne qui a un contrat de trois heures et demie par jour bénéficie d'une prolongation de son congé maternité de presque un mois, alors qu'en réalité, avec l'horaire de travail qu'elle a, elle n'a aucun besoin d'un aménagement pour l'allaitement.

Voici donc comment les choses se passent dans un pays comme l'Espagne, où la gauche a réussi à faire passer une protection des travailleurs telle que les employeurs sont démunis face aux profiteurs et sont considérés comme des vaches à lait, c'est le cas de le dire.

Alors je voudrais lancer un avertissement aux syndicalistes et aux socialistes qui pensent que les employés ne sont jamais trop protégés: moi qui voulais créer des emplois, je suis aujourd'hui plus enclin à automatiser les tâches au moyen d'applications informatiques ou à engager des auxiliaires administratifs par le biais d'une entreprise d'emploi temporaire, que de me risquer à signer un contrat de travail à durée indéterminée qui pourrait me mettre dans une situation financière difficile si mon collaborateur venait à ne pas me donner satisfaction ou si je n'avais plus assez de travail pour le maintenir. N'oublions pas que ce sont les entrepreneurs qui prennent tous les risques et que, sans eux, il n'y a pas d'emploi salarié possible.

Michel Paschoud

* Prénoms fictifs.

Lire

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise¹ ont publié récemment un guide de la vieille ville de Lausanne tout à fait original, intitulé *Suivez le Guide! / Balade historique à travers le vieux Lausanne*. Ce cahier d'un format inhabituel – il faut pouvoir le mettre dans son sac ou dans sa poche – contient les articles publiés entre novembre 2012 et octobre 2013 par Ernest Jomini, ancien pasteur converti au catholicisme, membre de la Ligue vaudoise, décédé en août 2016, sur son activité de guide d'accueil au Mouvement des Aînés; activité qui lui a permis de faire connaître le centre historique de Lausanne à de très nombreux groupes et visiteurs d'âges et de provenances divers.

Ce qui fait l'intérêt particulier de ce guide, c'est qu'il ne met pas seulement en évidence l'érudition de l'auteur, qui connaît sur le bout du doigt l'histoire vaudoise et lausannoise, mais aussi son talent de conteur et son art de manier l'ironie.

Qu'il parle d'histoire ou de politique, on sent toujours derrière le discours du guide les convictions de l'homme. Je trouve particulièrement savoureux l'épisode survenu alors qu'Ernest Jomini présentait à une école de recrues, au tournant des années 2000, le «haut lieu parlementaire» encore ouvert aux visiteurs qu'était le bâtiment du Grand Conseil. Je vous le livre donc à titre d'exemple:

(...) Nous pénétrons donc avec ces jeunes gens dans le sanctuaire du parlementarisme vaudois. Immédiatement une question surgit: comment est-il possible de placer cent huitante députés dans une salle construite pour cent personnes? Nous expliquons qu'on rajoute des chaises et que d'ailleurs tous les députés ne sont pas toujours tous présents. De nombreux conciliabules se tiennent dans les couloirs, voire à la buvette, pendant que la séance officielle se poursuit. Nos affirmations surprennent et scandalisent même ces jeunes gens, encore imprégnés par l'image du parlement qu'on leur a inculquée dans les cours d'instruction civique. Prenant la défense de nos députés, nous trouvons des excuses à leur manque d'assiduité: les séances sont longues, il leur faut subir beaucoup de redites, tout ça est souvent fort ennuyeux.

C'est alors qu'un jeune caporal nous interrompt: «Non, tout au contraire, c'est passionnant!» Comprenant que nous avons affaire à un député, probablement le plus jeune du Grand Conseil, nous lui donnons immédiatement la parole pour expliquer à ses camarades tous les charmes et l'intérêt de la vie parlementaire. Le jeune député d'alors a maintenant quelques années de plus; mais son enthousiasme parlementaire paraît intact: il est devenu conseiller national.

Peut-on rêver critique plus subtile de la démocratie parlementaire?

Suivez le guide! évoque aussi, au détour d'un monument, d'une statue, d'une fontaine ou d'un édifice, des personnages célèbres de notre canton, tels l'helléniste André Bonnard, l'avant-dernier évêque de Lausanne Aymon de Montfaucon, les Pères de la Patrie Henri Monod, Jules Muret et Auguste Pidou – *[Ceux-ci] ont réussi à sauver l'indépendance*

vaudoise. Il est vrai que, dans les premières années de son existence et jusque vers 1840, les partis politiques n'existaient pas, ce qui facilitait grandement la réalisation d'une politique cohérente, explique Ernest Jomini – et quelques autres qui ont marqué la vie politique et religieuse de Lausanne, sans oublier, bien sûr, le Major Davel, premier héros, trop tôt venu, de l'indépendance vaudoise.

De l'Hôtel de Ville au château Saint-Maire, du château à la cathédrale, le guide nous emmène dans une promenade passionnante où se mêlent histoire, arts divers et théologie, comme le souligne Ernest Jomini à propos de la cathédrale.

Procurez-vous ce livre, si ce n'est déjà fait, et partez vous balader, guide en main, dans des rues et parmi des monuments que vous découvrirez sous un jour nouveau. Ce faisant, ayez une pensée reconnaissante pour ceux qui ont rendu possible la publication de ce cent cinquante-quatrième cahier si dense, à commencer par la jeune et dynamique Claire-Marie Scherz, directrice de publication, qui a accompli un travail fabuleux, mêlant respect de la tradition et utilisation intelligente des techniques modernes, et s'est investie à fond dans la promotion de *Suivez le guide!*

Mariette Paschoud

¹ Cahiers de la Renaissance vaudoise (CRV), place du Grand-Saint-Jean 1, case postale 6724, courrier@ligue-vaudoise.ch, Lausanne 2018, 77 pages, 15 francs.

Droits fondamentaux et surveillance secrète des assurés

Notre Constitution fédérale dresse un catalogue des droits fondamentaux¹ parmi lesquels², pour chaque personne, le droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile, etc.

L'article 36 de notre Charte fondamentale précise encore que *toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale*. C'est précisément cette base légale qui faisait défaut jusqu'à aujourd'hui pour permettre aux assureurs de placer leurs assurés sous surveillance secrète, et c'est cette lacune que le Parlement a voulu combler par la modification de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA)³ adoptée le 16 mars, modification combattue par un référendum.

Mais la Constitution ajoute que *toute restriction d'un droit fondamental* (et la surveillance secrète d'un assuré est assurément une restriction à son droit fondamental à la vie privée) *doit être justifiée par un intérêt public* (la lutte contre la fraude à l'assurance remplit certainement cette condition) et *doit être proportionnée au but visé*.

Si la loi entre en vigueur, ce sont les statistiques qui nous diront, dans quelques années, si le nombre de fraudeurs attrapés et les sommes économisées justifiaient le nombre et le coût des surveillances secrètes entreprises. Sachant le goût des *honnêtes citoyens* pour la surveillance de leurs voisins et pour la dénonciation des autres (puisqu'il existe même des officines

qui se vouent à la délation), je suis peu rassuré par la règle qui précise que des investigations secrètes ne pourront être ordonnées que *s'il existe des indices concrets laissant présumer qu'un assuré perçoit ou tente de percevoir indûment des prestations.*

Une lettre anonyme d'un voisin jaloux constituerait, à n'en pas douter, un indice concret suffisant pour justifier le branchement des caméras (par la seule décision d'un directeur d'assurance) ou l'installation discrète d'un émetteur GPS sur la voiture d'un suspect, avec l'autorisation du tribunal.

Je ne suis pas certain que la traque des fraudeurs aux assurances sociales rapportera plus que la traque (actuellement fort modeste) des fraudeurs fiscaux.

C.P.

¹ art 7 à 36 Cst. RS 101.

² art 13 Cst.

³RS 830.1.

Subventions

Il paraît que la terre entière se gausse de nous parce que nous allons voter sur les cornes des vaches. Apparemment, cela dérange les gens pour qui l'image de la Suisse vis-à-vis de l'étranger prime toute autre considération.

Pourtant, si la planète rigole, c'est qu'elle n'a rien compris au sujet de la votation. Laissons-la donc ricaner à son aise. Bien faire et laisser braire...

En réalité, au-delà de la sympathie qu'on peut ressentir à l'égard des vaches à cornes pour quelque raison que ce soit – sentimentale, esthétique ou sanitaire –, la question posée par l'initiative populaire dite «pour les vaches à cornes» est avant tout d'ordre économique: faut-il subventionner les propriétaires de vaches à cornes, qui ont besoin d'espace supplémentaire pour élever leur bétail dans de bonnes conditions? Si oui, où trouver l'argent, étant donné que l'enveloppe destinée à l'agriculture n'est pas élastique? Accorder des subventions aux éleveurs de vaches à cornes équivaudrait à diminuer les allocations dans d'autres secteurs agricoles, ce qui, paraît-il, est impossible. Voire! Est-on bien certain que les subventions octroyées actuellement sont toutes utilisées à bon escient? N'y a-t-il aucun gaspillage? On sait que, souvent, pas forcément dans le domaine agricole d'ailleurs, les bénéficiaires de subsides se débrouillent pour tout dépenser, même sans nécessité, de crainte de voir diminuer la manne l'année suivante...

Dans une société où les agriculteurs sont subventionnés pour ne pas exercer leur métier correctement et librement, il est assez humain que tous les paysans souhaitent recevoir leur part de gâteau. C'est à cela qu'il faudrait remédier. Mais ce n'est guère envisageable dans une économie centrée sur l'industrialisation, y compris en ce qui concerne les vaches, qui ont cessé d'être des animaux domestiques pour devenir des animaux de rente.

Il va de soi qu'un animal de rente doit être rentable, ce qui implique une production au coût le plus bas possible pour un profit aussi élevé que possible. C'est pour cette raison que la préférence de beaucoup d'éleveurs va aux vaches sans cornes: il faut pouvoir parquer les bêtes dans des étables ou des enclos aussi restreints que faire se peut, sans qu'elles se blessent entre elles ou présentent un danger pour les vachers et les vétérinaires qui s'occupent d'elles. On n'en est pas encore à la très controversée ferme des mille vaches française, mais on en prend le chemin. Les adversaires de l'initiative devraient donc s'abstenir de prétendre qu'on empêche les cornes des veaux de pousser pour le bien-être du bétail de rente. C'est une affaire de gros sous.

On a raison de dire que le subventionnement de l'élevage des vaches à cornes n'a rien à faire dans la Constitution. Celle-ci n'est pas un dépotoir. Mais lancer une initiative populaire est une grosse affaire et on peut donc supposer que les initiants disent la vérité quand ils déclarent en avoir été réduits à cette solution faute d'avoir été entendus – les a-t-on seulement écoutés? – à Berne.

On a raison aussi de dire qu'il ne peut y avoir de nouvelles subventions agricoles. Encore faudrait-il répartir lesdites subventions équitablement ou alors cesser complètement de subventionner l'agriculture et laisser les paysans cultiver la terre et élever leur bétail sans les contraintes qui leur pourrissent la vie. Peut-être aurait-on moins de suicides parmi eux.

Mariette Paschoud

Bricoles

Moutier

C'est la préfète du Jura bernois qui a décidé d'annuler le scrutin qui avait pour objet le rattachement de Moutier au canton du Jura. On peut déjà s'étonner que cette décision aux implications politiques importantes ait été confiée à une magistrate qui est la représentante officielle du canton de Berne dans le district et donc qui est perçue comme juge et partie.

Mais le plus étrange est sans doute le motif qui a incité la dame à donner satisfaction aux recourants, mal satisfaits des résultats du vote: les autorités de la ville se seraient «trop impliquées» en faveur du rattachement de la ville au canton du Jura et auraient donc «abusé de la démocratie».

Peut-on me citer une seule votation, fédérale, cantonale ou communale où les autorités se seraient abstenues d'intervenir publiquement en faveur d'un des deux camps par une propagande au mieux lacunaire, au pire franchement mensongère? (*cp*)

Bébés tampons

Depuis quelque temps, on voit passer dans les rues des amateurs de vélo doublés de parents aussi aimants qu'écolos, qui baladent leur progéniture dans des sortes de poussettes fixées à l'avant ou à l'arrière de leur bicyclette. On s'étonne que, dans notre société si soucieuse de protection et de prévention, pareille situation soit possible.

En effet, en matière de sécurité, il y a deux catégories de «cycloparents»: ceux qui, soucieux avant tout de protéger leur descendance et de se protéger eux-mêmes, roulent sur les trottoirs, au mépris de la sûreté des piétons, notamment de ceux qui se déplacent avec difficulté; ceux qui roulent sur la chaussée au risque que, si survient une collision, par l'avant ou par l'arrière selon le cas, Bébé serve de pare-chocs, à son grand dam.

Il faudrait peut-être saisir le Bureau de prévention des accidents et lui signaler ce dégât collatéral occasionné par la promotion du vélocipède et l'irréflexion de cyclistes fanatiques. (mp)

Progrès

L'ouverture du local d'injection lausannois devait conduire à la disparition du *Distribus*, minibus chargé de distribuer des seringues aux toxicomanes qui occupent la place de la Riponne, avec toutes les nuisances que cela implique. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal chargé de la sûreté, l'avait promis.

Pourtant, la disparition annoncée est remise *sine die*, car le bus doit prendre le relais du local d'injection à l'heure de sa fermeture, soit à sept heures du soir, et offrir des seringues aux drogués de la laide Riponne non plus, certes, de 17h. à 21h. du lundi au samedi – le dimanche, toutes les bonnes raisons qui justifient son existence disparaissent –, mais de 19h à 21h., ce qui ne mettra nullement fin aux «incivilités» dont se plaignent les riverains.

En fait, le problème, c'est que le local d'injection est bien loin de rencontrer le succès escompté et qu'il faut donc maintenir les mesures qui existaient avant son ouverture.

Quel progrès! (mp)

Infox

Lu dans *Défense du français*¹:

Les fake news, c'est bientôt fini ? Un de nos abonnés nous a signalé qu'en France, la Commission d'enrichissement de la langue française avait proposé le néologisme infox pour remplacer le terme fake news cher à Donald Trump. Ce mot-valise est la contraction des abréviations d'information et d'intoxication. Le Journal officiel français donne la définition suivante d'infox: «Information mensongère ou délibérément biaisée, répandue par exemple pour favoriser un parti politique au détriment d'un

autre, pour entacher la réputation d'une personnalité ou d'une entreprise, ou encore pour contredire une vérité scientifique établie.» Voilà une bonne nouvelle. Reste à convaincre les rédactions. A noter que le journal Le Monde s'en sert déjà.

Oh alors! si **Le Monde** – qui traque les infox chez les autres, mais n'en publie jamais lui-même! – s'en sert déjà, je n'ai plus qu'à le suivre et à recommander à mes collaborateurs d'en faire autant.

Plaisanterie mise à part, *Infox* est réellement une bonne trouvaille. (mp)

¹N° 625, octobre 2018.

Eclairage

La commune de Val-de-Ruz, par son conseil général, a décidé que, dès l'année prochaine, l'éclairage public ne fonctionnera plus de minuit à 4h.45. Seuls les passages pour piétons seront éclairés.

Ce serait déjà trop, selon certains écologistes, dont l'agence Lamper, association sans but lucratif qui s'engage pour la suppression plus ou moins complète de l'éclairage public¹. Cette dernière explique que, dans les villes françaises qui éteignent leurs réverbères, le tapage nocturne, les incivilités et la petite délinquance ont diminué. Il faut croire que les fêtards et les voyous ont besoin de lumière pour empoisonner la vie de leurs contemporains. Qui l'eût cru? Il est bien regrettable qu'on ne puisse éteindre le soleil!

D'ailleurs, «selon Lamper, “l'éclairage ne saurait garantir à lui seul la sécurité des piétons et des cyclistes. Au contraire, il pourrait même donner un faux sentiment de sécurité pouvant occasionner des comportements téméraires”». Dans cette logique-là, on devrait interdire aux piétons et aux cyclistes de sortir le jour.

Ecologie, que de sottises on dit et commet en ton nom! (mp)

Pression

«Malgré la pression médiatique, [Géraldine Savary] ne démissionne pas.»¹ Ouh! la vilaine!

«Mais elle ne briguera pas de nouveau mandat.» Ouf! la pression médiatique n'a pas été totalement inopérante! Elle semble même avoir atteint sa victime dans sa santé.

Géraldine Savary est-elle réellement malade? Elle pourrait l'être: le harcèlement journalistique peut entraîner une dépression. Mais je ne serais pas surprise que son parti, opportuniste et dépourvu de courage comme tous les autres, ne se soit joint à la «pression médiatique» pour pousser dehors sa conseillère aux Etats sans en avoir l'air. Très pratique, le coup de la maladie.

Je ne connais pas personnellement Mme Savary, je ne partage pas ses idées et il se peut que ses actes et ses fréquentations ne soient pas conformes à l'idéologie qu'elle défend. Mais la chasse aux sorcières me donne toujours la nausée. (*mp*)

¹ *20 minutes*, 7 novembre 2018.

Conseillères fédérales

Depuis la démission des conseillers fédéraux Doris Leuthard et Johann Schneider, des voix féminines et féministes s'élèvent pour que les successeurs des sortants soient deux femmes.

Pourquoi pas, s'il est démontré que les femmes en question sont les meilleures parmi les candidats?

Mais ce n'est pas l'idée des défenseurs de la cause féminine. Ce qu'ils veulent, c'est que deux femmes soient élues parce qu'elles sont femmes, indépendamment de leurs qualités. Autrement dit, tant pis si elles sont nulles, du moment qu'elles sont femmes.

Qui s'élèvera contre cette insultante discrimination? (*mp*)

Moins de bruit!

Avec l'arrivée des voitures modernes et silencieuses, les citoyens voyaient poindre avec soulagement une ère de paix pour leurs malheureuses oreilles agressées. Vain espoir! Dès l'année prochaine, les voitures électriques devront faire du bruit artificiellement, pour la sécurité des aveugles et des malvoyants.

Question: ne pourrait-on doter ces derniers de gilets fluorescents semblables à ceux que les automobilistes de certains pays doivent détenir dans leur voiture pour le cas où ils devraient quitter leur véhicule dans des conditions dangereuses? Les conducteurs les verraient à coup sûr et il ne serait pas nécessaire d'assourdir le bon peuple déjà aveuglé par les phares led. (*mp*)

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057